



Commune de Val-de-Travers : Conseil communal
Date : 7 décembre 2015
Destinataire : Conseil général
Objet : **Note à l'appui du budget 2016 amendé**

Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le vote du budget cantonal ce jeudi par le Grand Conseil a des incidences sur celui des communes neuchâteloises, Val-de-Travers compris. Si les reports de charges validés par le législatif alourdiront nos dépenses, la prolongation de la phase transitoire de la bascule de la répartition des impôts¹ améliorera en revanche nos recettes d'une façon plus conséquente. Dès lors, c'est un budget présentant un déficit de 2,76 millions de francs (contre 3,17 initialement) qui sera soumis à votre approbation lors de la séance du 7 décembre.

Dans le détail, les évolutions budgétaires concernant les charges sont les suivantes :

➤ Fin de la subvention cantonale à la direction d'école (compte 2190 46310)	- 124'000 frs
➤ Fin de la subvention cantonale aux transports scolaires (2192 46310)	- 110'000 frs
➤ Fin de la subvention cantonale à la bibliothèque communale (3210 46310)	- 3'000 frs
➤ Pot commun des transports intégrant le FIF (6220 36340)	- 245'000 frs
➤ Total	- 482'000 frs

Concernant les recettes, le changement ne porte que sur un seul poste :

➤ Impôt sur les frontaliers (9100 40050)	+ 889'000 frs
--	---------------

L'impact cumulé de ces décisions est ainsi le suivant :

➤ Augmentation des charges	- 482'000 frs
➤ Amélioration des recettes	+ 889'000 frs
➤ Total	+ 407'000 frs

Compte tenu du déficit désormais projeté, le plafond des investissements s'élève à 1,8 million de francs, contre 1,2 million précédemment.

A noter par ailleurs que le Grand Conseil n'a pas suivi le Conseil d'Etat dans sa volonté d'associer les communes au partage du manque à gagner induit par l'introduction du rabais d'impôt. Dans la mesure où nos projections fiscales sont construites avant tout sur les perspectives de croissance, nous n'avons pas revu celles-ci à la lumière de cette décision.

Nous reviendrons de vive voix lundi soir sur l'enjeu politique à plus long terme des décisions du Grand Conseil, notamment sa validation de la volonté du Conseil d'Etat de faire porter aux communes une partie de l'assainissement des finances cantonales.

Au plaisir de vous retrouver lors de cette séance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, nos meilleures salutations.

Conseil communal / 04.12.15

¹ Pour plus de précisions quant à l'harmonisation en cours de la répartition des principaux impôts, nous vous renvoyons à la page 25 du rapport à l'appui du budget.